

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIES DE FONTEDIT 34480

Séance du 18 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
PROCURATIONS : 2
VOTANTS : 12

Le dix huit décembre deux mil dix huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Geniès de Fontedit convoqué par courrier en date du sept décembre 2018 s'est réuni en l'Hôtel de Ville au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Lionel GAYSSOT, le Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs GAYSSOT L.- REBOUL C.- LLOP F. – MATT F. - COMBETTES Y. – RODRIGUEZ G. –THERON S. –GUYOT C. – CRASTO M. – GRAY J.

Absent représenté : M. OBERMAYR E. donne procuration à MATT F.

M. G. REVELLY donne procuration à LLOP F.

Absents: Mme Mrs DESFOURS L.- BARTHES H- KIFFER A.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame Jess GRAY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu du dernier conseil municipal, aucune observation, à l'unanimité des membres présents le compte-rendu est approuvé.

Rapport 1 : Modification du tableau du conseil municipal – un poste d'adjoint supplémentaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 05 avril 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à 4

Vu l'arrêté Municipal n°2014/030 portant délégation de fonction du Maire à Madame Brigitte ROMERO, délégué pour exercer les fonctions relatives aux affaires scolaires

Vu la démission de Madame Brigitte ROMERO en tant qu'adjoint à l'Enfance, accepté par M. le Préfet le 23/11/15, il avait été décidé de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Considérant que l'achèvement du PLU de la commune va permettre d'engager de grands projets structurants tels que l'étude d'un nouveau groupe scolaire, la construction d'une nouvelle station d'épuration, la reprise des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau, l'arrivée du très haut débit, le déploiement de la fibre optique et l'aménagement des terrains de Boulhonac (zone verte, parcours sportifs et d'oxygénation) sont autant de projets engagés pour la commune, il convient de réorganiser les délégations des adjoints.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir à nouveau ce poste de 4 adjoint à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire sur le poste de 4^{ème} adjoint.

Conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal doit procéder au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire,

Monsieur le Maire propose :

- de procéder à l'élection d'un adjoint au maire, à bulletin secret, qui occupera dans l'ordre du tableau le rang d'adjoint n°4,
- après l'élection de mettre à jour le tableau des adjoints.

Appel Candidatures :

Monsieur Gilbert RODRIGUEZ est candidat.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de l'adjoint.

Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L. 2121-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Adjoint au scrutin secret à la majorité absolue.

L'opération de vote a donné les résultats suivants : Monsieur Gilbert RODRIGUEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 1^{er}

Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

Nombre de Conseillers appelés à vote	15
Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de conseillers ayant donné procuration	2
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
Bulletins nuls et blancs	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	12

A OBTENU : - Monsieur Gilbert RODRIGUEZ 12 VOIX

1 ^{er} adjoint	Catherine REBOUL
2 ^{ème} adjoint	Francis MATT
3 ^{ème} adjoint	François LLOP
4 ^{ème} adjoint	Gilbert RODRIGUEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le tableau adjoints modifiés suite au suffrage.

Rapport 2 : Modifications des indemnités des élus

Considérant la modification du tableau des adjoints et qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées à chacun des élus, étant entendu que les indemnités seront réparties dans le cadre des crédits alloués et inscrits au budget principal. Il convient de se prononcer sur les taux indiqués ci-après :

	taux maxi	taux applicable	Montant appliqué			indemnité taux maxi
			Indemnité brute par élu	nombre élus	total	
Maire	43%	42,46 %	1 643,41	1	1643,41	1 664,38
Adjoints	16,5%	15,96 %	617,69	3	1 853,07	1 915,98 638,66
		7,75 %	300	1	300	
Conseillers municipaux		Indemnité comprise dans l'enveloppe	211,27	2	422,54	4 219,02
		TOTAL			4 219,02	

Indice applicable au 1^{er} février 2017

Les crédits correspondants seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE la répartition des indemnités des élus comme indiqué dans le tableau présenté.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Rapport 3 : Décision modificative 5

Vu l'article L.1612-II du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2018-004 du 12 avril 2018,

Compte tenu de la nécessité de modifier les crédits budgétaires pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

Rapport pour information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-I, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		<u>Recettes de fonctionnement</u>	
023 Virement section investissement	2 912 €	70311 Concession cimetière	2 000 €
		7788 Produits exceptionnels	912 €

<u>Dépenses d'investissement</u>		<u>Recettes d'investissement</u>	
1096-2188 Cimetière	2 000 €	021 Virement section	2 912 €
1091-2158 Travaux enrochements	- 8000 €		
1105-21311 Toitures église	8 000 €		
1641 Remboursement capital	912 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Approuve les modifications budgétaires telles que présentées.

Rapport 4 : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité pour recruter un adjoint technique à temps complet.

1 poste à créer : adjoint administratif principal 2^{ème} classe temps complet soit 0,5 temps supplémentaire

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
- attaché territorial	1 ETP
- rédacteur principal 1ere classe	1 à temps non complet 1 ETP
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 poste à temps non complet
adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	<u>1 ETP</u>
- adjoint technique principal 2ème classe	3 ETP
- adjoint technique	<u>4 ETP</u>
- Agent de maîtrise	1 ETP
adjoint animation 2 ^{ème} classe	2 ETP
chef de service municipale principale 2 ^{ème} classe	1 ETP

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le tableau des effectifs présenté

Rapport 5 : Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire propose

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera affecté au service technique pour assurer un poste d'agent polyvalent et chargé de la maintenance électrique.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- l'emploi est inscrit au tableau des effectifs
-

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Autorise la création d'un poste tel que présenté
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2019.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21H00.